

CAP n°4 des Adjoints de Contrôle 5 mars 2018

Ordre du jour :

- ◆ Approbation des procès-verbaux du 3 octobre 2017 et 8 janvier 2018 ;
- ◆ Exploitation des tableaux de mutation 2018 ;
- ◆ Titularisation des agents recrutés PACTE en 2017 ;
- ◆ Questions diverses.

Approbation des procès-verbaux du 3 octobre 2017 et 8 janvier 2018

Les PV ont été adoptés.

Exploitation des tableaux de mutation 2018

10 agents avaient émis une demande de mutation pour 33 vœux exprimés. 6 collègues ont fait des renoncations. 2 demandes de mutation ont été prononcées (cf. notre message 2018-13 (1)).

Les élus à la CAP ont sollicités à plusieurs reprises des mutations supplémentaires que l'administration a refusées de prononcer pour le moment.

Le tableau étant exploitable jusqu'au 31/12/2018, l'Administration a précisé que les demandes toujours en cours seront réétudiées lors de la prochaine CAP.

Titularisation des agents recrutés PACTE en 2017

La CAP a émis un favorable concernant la titularisation de cinq agents recrutés PACTE en 2017, dans les directions suivantes :

- DIRECCTE Bourgogne Franche Comté - Pôle C (25).
- DIRECCTE Nouvelle Aquitaine - Pôle C (33).
- ENCCRF 34.
- DDPP 75.
- DDPP 91.

Leur titularisation sera effective à compter du 1^{er} mars 2018.

Questions diverses

Il a été rappelé qu'il n'y aura plus de bonification d'ancienneté à compter de cette année. De plus, pour la nouvelle sous-directrice, les entretiens sont plus des exercices d'échanges littéraires avec la hiérarchie où l'occasion est donnée aux agents de s'exprimer sur le bilan de leur activité de l'année écoulée.

La prochaine CAP se tiendra le 20 juin 2018.

La représentante SOLIDAIRES CCRF & SCL
Karine STAWICKI – DIRECCTE 59 Site de Lille – 03.20.13.38.87